

Fiche de lecture
« Les animaux dénaturés », de Vercors, Novembre 1951.

Résumé : Douglas Templemore, journaliste, part accompagner l'expédition scientifique du couple Cuthbeg et Sybil Greame, en laissant derrière lui Frances Doran dont il est tombé amoureux. L'expédition scientifique composée d'anthropologues à la recherche de la mâchoire d'un squelette en Australie ; va découvrir une tribu encore bien vivante d'**anthropopithèques**, qu'ils vont nommer les « tropis ». Les caractéristiques de ces hominidés ainsi que leurs attitudes ne permet pas de les classer dans la catégorie des singes ou dans celle des hommes : ils taillent la pierre, mais ne fabriquent pas d'outils, font du feu, mais ne cuisent pas leurs aliments, enterrent leurs morts, mais sans cérémonie, communiquent entre eux pas une espèce de langage, mais n'ont pas de dialogue, etc. Cela a une conséquence pratique : les faire travailler aux filatures de coton gratuitement, ou non. (Une autre question eût été de savoir si on peut en manger.) Les scientifiques vont donc opter pour une insémination artificielle (dont Doug sera le donneur mâle) sur des femelles tropis, et les faire venir en Angleterre. Les inséminations portent du fruit. *(Je note qu'il aurait fallu pour trancher savoir si ce bébé était stérile ou non, mais l'auteur ne va pas jusque là, peut-être pour ne pas trancher!)* Pour forcer les hommes à statuer sur la nature des tropis, Doug va faire inscrire le bébé au registre de l'état civil, le faire baptiser, puis le tuer et se livrer à la police. S'ensuit son procès : est-il coupable d'homicide (et donc condamné à mort) ou non ? Les divers experts se relaient à la barre, tandis que l'on découvre qu'il n'existe aucune définition nette de l'être humain ! Le parlement va néanmoins donner une définition du citoyen britannique (et du ressortissant du Commonwealth) afin de permettre au procès de conclure. Pour empêcher l'Australie de lancer ses filatures et de concurrencer celles d'Angleterre, les tropis seront reconnus hommes ; Douglas sera reconnu coupable mais un non-lieu sera prononcé en tenant compte de son ignorance du fait à l'époque ; et la Presse s'occupera bien vite d'un autre sujet, ce qui montre l'inconstance et la superficialité des hommes.

« Mon vieux, m'a dit Sybil, les Grecs ont ont discuté de la grave question de savoir à partir de quel nombre exact de cailloux on pouvait parler de tas : était-ce deux, trois, quatre, cinq, ou davantage? Votre question n'a pas plus de sens. Toute classification est arbitraire. La nature ne classe pas. C'est nous qui classons, parce que c'est commode. Nous classons d'après des données arbitrairement admises, elles aussi. Qu'est-ce que ça peut vous faire, au fond, que l'être dont voici le crâne entre nos mains soit appelé singe, ou soit appelé homme ? Il était ce qu'il était, le nom que nous lui donnerons ne fait rien à la chose. »

« Il faut, dit Vancruysen, engager les banques jusqu'au cou. Si ensuite, dans un procès, le tribunal doit choisir entre le droit moral des tropis et l'écoulement du crédit des banques australiennes, le choix est fait d'avance. Non? »

« Il s'agit de faire en sorte que toute l'humanité soit enfin obligée de se définir une bonne fois elle-même. De se définir sans équivoque, d'une façon irrécusable et formelle. De telle manière que ses droits et devoirs envers ses membres cessent d'être fondés confusément sur quelques traditions discutables, des sentiments transitoires, des commandements religieux ou des obligations sectaires, qu'on peut à chaque instant attaquer ou contredire ; mais qu'ils le soient solidement sur la claire notion de ce qui, en vérité, distingue spécifiquement les hommes du reste de la création. Si c'est qu'ils possèdent une âme, il faudra dire à quel signe s'en reconnaît la possession ou l'absence. Si c'est qu'ils vivent en société, il faudra dire quels signes distinguent foncièrement les sociétés primitives des sociétés animales. Si c'est autre chose, il faudra préciser quoi. »

« Sous serment ? Non, milord. Ce n'est là qu'une opinion personnelle, je le répète. D'autres peuvent avoir à ce sujet une opinion contraire et avoir raison. D'une manière générale, je pense que la question n'est pas du domaine d'un médecin comme moi, mais des spécialistes de la zoologie

humaine, c'est-à-dire des anthropologues. »

« Il faut bien des gris-gris dès que l'on croit à quelque chose, n'est-ce pas ? Si l'on ne croit à rien... Je veux dire, on peut naturellement refuser de croire aux choses admises, cela n'empêche pas... même les esprits forts, veux-je dire, qui prétendent ne croire en rien, nous les voyons chercher, n'est-ce pas ? Ils... étudient la physique... ou l'astronomie, ou bien ils écrivent des livres, ce sont leurs gris-gris, en somme. C'est leur manière à eux de... de se défendre... contre toutes ces choses qui nous font tellement peur, quand nous y pensons... N'est-ce pas votre avis ? »

« L'esprit métaphysique est propre à l'homme. L'animal ne le connaît pas.(...) L'animal, en un mot, n'est pas capable d'abstraction. »

« Nous nous déclarons hors d'état de juger. »

« Et en effet, ne voyons-nous pas souvent que ce qui est un crime pour les uns ne l'est pas pour leurs voisins ou leurs adversaires ? Auxquels parfois il apparaît au contraire, ainsi qu'on a pu voir pour les Nazis, comme le devoir, sinon même l'honneur ? Et ne fut-il pas bien inutile de créer un nouveau droit à Nuremberg, dès lors que ce droit n'était point, sur sa base même, également reconnu par tous ? Puisque aujourd'hui les amis des condamnés, au nom des traditions allemandes, le ravalent du rang suprême de Droit des gens au rang fâcheux de Droit du plus fort, sans qu'on puisse les écraser sous l'évidence de leur abjecte erreur ? Et c'est pourquoi nous voyons le Droit de Nuremberg, malgré les espérances qu'il portait en lui, peu à peu se dissoudre dans l'ombre, et dans cette ombre se préparer deux nouveaux crimes. »

« Mon cher, dit le ministre, la passion vous fait parler comme un juriste romain. En théorie, vous avez mille fois raison peut-être. Mais pratiquement vous savez bien qu'en politique, avoir raison ne sert à rien. »

« Cela montre qu'il ne dépendait pas des tropis d'être ou de n'être pas des membres de la communauté humaine, mais bien de nous de les y admettre. Cela montre aussi que l'on est pas un homme par une sorte de droit de nature, mais au contraire qu'il faut, avant d'être reconnu comme tel par les autres hommes, avoir subi, pour ainsi dire, un examen, une sorte d'initiation. L'humanité ressemble à un club très fermé : ce que nous appelons humain n'est défini que par nous seuls. Nos règlements intérieurs ne sont valables que pour nous seuls. C'est pourquoi il était tellement nécessaire qu'une base légale fut établie, tant pour l'admission de nouveaux membres, que pour l'instauration de règlements applicables à tous. »

« Je me suis trouvé très affreux. Et puis... maintenant je trouve que c'est beau. Doug m'a expliqué pourquoi, un jour. J'ai un peu oublié. Mais c'est beau, je sens comme lui. Cette douleur, cette horreur, c'est la beauté de l'homme. Les animaux sûrement sont plus heureux, qui ne les ressentent pas. Mais je ne troquerais pas pour un empire cette douleur, et même cette horreur, et même nos mensonges, nos égoïsmes et nos haines, contre leur inconscience et leur bonheur. (...) L'affaire des tropis nous a au moins appris une chose, dit Frances : l'humanité n'est pas un état à subir. C'est une dignité à conquérir. Dignité douloureuse. On la conquiert sans doute au prix de larmes. »

« Il était temps, écrivait un chroniqueur connu pour ses études sur le langage, il était temps que finisse cette stupide histoire de tropis. Il est vraiment déprimant d'avoir vu d'excellents esprits perdre leur intelligence (et leur temps) à de faux problèmes aussi vains qu'une définition de l'homme ! Dieu merci, voilà qui est fait, surtout qu'on y revienne pas ! Retournons, je vous prie, messieurs, aux choses sérieuses. Un extraordinaire roman (autobiographique) vient de paraître qui vous y convie instamment. (...) »